



# REMBOURSEMENT

**CSPE**



**Novembre 2021**



*Jean-Baptiste SIZES*

## AU PROGRAMME

La CSPE

Les caractéristiques du  
remboursement

Le cas des boulangers pâtisseries

Présentation d'Eigrene

Questions / Réponses

# LA PRÉSENTATION D'AUJOURD'HUI





# LA CSPE

## CSPE AUSSI APPELÉE TICFE

**Contribution au Service Public de l'Electricité** est une taxe créée par le gouvernement pour permettre la transition vers les énergies renouvelables. Elle est appliquée sur toutes les factures d'électricité. Elle est perçue pour le compte des douanes et intégrée au budget de l'Etat.

## TAUX APPLICABLE

Le tarif normal est de **22,5€ par mégawattheures**. La réglementation prévoit des tarifs réduits pour certaines utilisations de l'électricité. Le tarif réduit s'élève à **7,5€ par mégawattheures**.

## HISTOIRE

Il y a plusieurs années, l'Etat a créé une possibilité de remboursement de cette taxe pour les sociétés qui répondent à certains critères, à la demande de certains industriels dont les dépenses énergétiques étaient très élevées.



## ABONNEMENT

46,06 €

Abonnement du 14 juin 2020 au 13 août 2020 (puissance souscrite de 30 kVA - 2 mois)

Prix unitaire  
23,03 €/mois

Montant HT  
46,06 €

## CONSOMMATIONS

142,91 €

|   | Anciens Index   | Nouveaux Index  | Coeff. | Consommations (kWh) | Prix unitaire | Montant HT |
|---|-----------------|-----------------|--------|---------------------|---------------|------------|
| Du 31/03/2020 au 02/06/2020 du compteur électromécanique n° L079805 |                 |                 |        |                     |               |            |
| Heures creuses  | 67 522 (estimé) | 68 484 (relevé) | 1      | 962                 | 0,0708 €/kWh  | 68,11 €    |
| Heures pleines  | 99 500 (estimé) | 268 (relevé)    | 1      | 768                 | 0,0974 €/kWh  | 74,80 €    |

TOTAL HORS TAXES (dont part acheminement HT : 99,41 €) : 188,97 €

## TAXES ET CONTRIBUTIONS

64,78 €

|  | Assiette  | Prix / Taux    | Montant HT |
|--|-----------|----------------|------------|
| <b>CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)</b><br>S'applique aux primes fixes, aux frais de gestion et aux redevances de comptage. Elle est reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières. | 45,12 €   | 27,04 %        | 12,20 €    |
| <b>TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité)</b><br>S'applique aux consommations. Elle est reversée à la commune.  | 1 730 kWh | 0,00462 €/kWh  | 7,99 €     |
| <b>TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité)</b><br>S'applique aux consommations. Elle est reversée au département.   | 1 730 kWh | 0,003273 €/kWh | 5,66 €     |
| <b>CSPE (Contribution aux charges du Service Public de l'Électricité)</b><br>S'applique aux consommations. Elle est reversée au service des douanes.   | 1 730 kWh | 0,0225 €/kWh   | 38,93 €    |

## MONTANT HORS TVA

253,75 €

|   | Assiette | Prix / Taux | Montant |
|---|----------|-------------|---------|
| <b>TVA réduite*</b> s'applique sur l'abonnement et la CTA.  | 58,26 €  | 5,50 %      | 3,20 €  |
| <b>TVA*</b> s'applique sur les consommations, les services et prestations, la TDCFE, la TCCFE et la CSPE. | 195,49 € | 20,00 %     | 39,10 € |

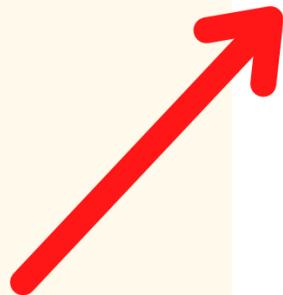
\* TVA payée sur les débits

## Montant de la facture TTC

296,05 €

Historique des consommations (kWh) par date

Informations



## REMBOURSEMENT CSPE

Il représente jusqu'à 10% des factures d'électricité

## RÉTROACTIF DE DEUX ANS

Possibilité de remonter sur les deux années précédant l'activité l'année en cours soit aujourd'hui jusqu'à janvier 2019

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir une activité industrielle : code NAF compris entre 05.10Z et 39.00Z. Il faut pouvoir justifier du caractère industriel de l'activité
- Avoir une consommation d'électricité relative à son activité suffisamment importante

## ENVOI DU DOSSIER AUX DOUANES

Pour obtenir le remboursement, il faut monter un dossier à envoyer aux douanes. Après étude du dossier, les douanes valident ou non le dossier et verse le remboursement sur le compte de l'entreprise.





# LE CAS DES ARTISANS BOULANGERS - PÂTISSIERS

## MANQUE D'INFORMATION

Certains métiers sont éligibles mais ne demandent pas le remboursement ou ne l'obtiennent pas pour différentes raisons : manque d'informations sur la procédure, manque de temps pour réaliser le dossier, analyse différente selon le bureau des douanes

## CAS DES BOULANGERS - PÂTISSIERS

- Eligibles seulement depuis **septembre 2020**
- Environ 30 000 boulangeries en France
- Remboursement moyen : **entre 1500 et 2000€** par boulangerie par an
- Délai de traitement par les douanes entre **3 et 4 mois** en moyenne. Pour l'île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et le Grand Est environ 6 mois
- **97%** des dossiers des boulangers sont éligibles

# PRÉSENTATION

 **Eigrene**



Accompagnement des artisans boulangers et pâtisseries dans le montage du dossier de remboursement de la CSPE



850 boulangeries pâtisseries en France



Plus de 1000 dossiers traités à ce jour



Remboursement allant de 400€ à 3000€ pour une pâtisserie sur une année

# NOTRE SERVICE



1

Nous récoltons vos données (liasse fiscale et factures d'électricité)



2

Nous vérifions votre éligibilité au remboursement de la taxe



3

Nous constituons le dossier



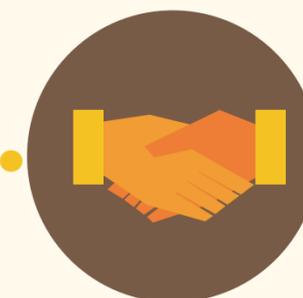
4

Nous envoyons votre dossier complet aux douanes



5

Vous recevez le remboursement directement sur votre compte



6

Nous vous accompagnons sur les années suivantes



# NOTRE ENGAGEMENT



Accompagnement de l'artisan du début à la fin de la procédure. Eigrene s'occupe de tout



Pas de taille de dossier minimum. Nous travaillons avec tous les boulangers - pâtisseries qui nous contactent.



Rémunération en pourcentage des remboursements obtenus. Nous ne facturons l'artisan qu'en cas de succès et une fois que le remboursement ait été effectué sur son compte



Accompagnement sur la durée. Nous faisons une veille par la suite pour nous assurer que l'artisan soit toujours à jour et ne perde aucun remboursement potentiel



# Questions

[contact@eigrene.fr](mailto:contact@eigrene.fr)

01 70 37 75 77

